RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

Commune recherchée :

69530 Brignais

Ce rapport de risques est délivré à titre informatif.
Il a pour but de vous montrer une vision simplifiée des risques naturels et technologiques situés près de chez vous.

Vous pouvez consulter nos conditions d'utilisation sur :
georisques.gouv.fr/cgu

6 Risques naturels identifiés :

INONDATION	sur ma commune : EXISTANT
REMONTÉE DE NAPPE	sur ma commune : EXISTANT
SÉISME	sur ma commune : FAIBLE
MOUVEMENTS DE TERRAIN	sur ma commune : EXISTANT
RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES	sur ma commune : MODÉRÉ
RADON	sur ma commune : IMPORTANT

3 Risques technologiques identifiés :

INSTALLATIONS INDUSTRIELLES CLASSÉES (ICPE)	sur ma commune : CONCERNÉ
CANALISATIONS DE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES	sur ma commune : CONCERNÉ
POLLUTION DES SOLS	sur ma commune : CONCERNÉ

Risque d'inondation sur Brignais

Risque sur la commune EXISTANT

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors de l'eau.

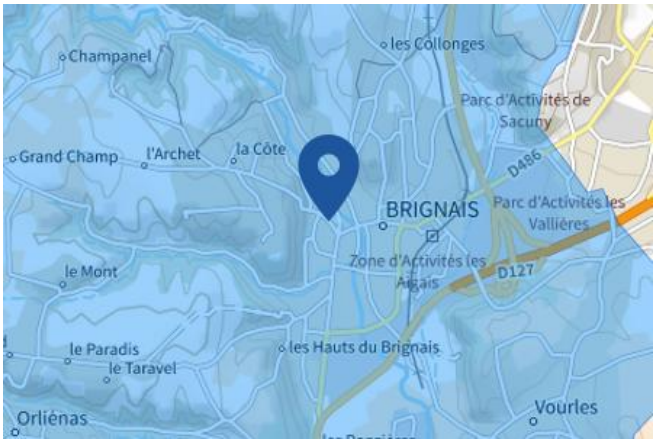

Zone à risque entrainant une servitude d'utilité publique

Informations détaillées :

PPRN : PPRNi Garon-Révision et extension

Le plan de prévention des risques naturels (PPRN) de type Inondation nommé PPRNi Garon-Révision et extension a été approuvé sur votre commune.
Date de prescription : 13/12/2012
Date d'approbation : 11/06/2015
Le PPR couvre les aléas suivant :
Inondation
Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau
Par ruissellement et coulée de boue
Le plan de prévention des risques est un document réalisé par l'État qui interdit de construire dans les zones les plus exposées et encadre les constructions dans les autres zones exposées.
Pour avoir tous les détails sur votre PPR, vous pouvez consulter le site de votre préfecture.

AZI : Atlas des zones inondables du Garon

L'atlas des zones inondables (AZI) vise à faciliter la connaissance des risques d'inondations par les collectivités territoriales, les services de l'État et le public.

DDRM : DDRM69

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Inondation
Par ruissellement et coulée de boue
Par une crue torrentielle ou à montée rapide de cours d'eau

Risque d'inondation sur Brignais

10 inondations classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
INTE2428510A	Inondations et/ou Coulées de Boue	15/10/2024	04/11/2024
IOCE0831273A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/11/2008	31/12/2008
IOCE0756782A	Inondations et/ou Coulées de Boue	29/04/2007	14/06/2007
INTE0300740A	Inondations et/ou Coulées de Boue	01/12/2003	13/12/2003
INTE9600039A	Inondations et/ou Coulées de Boue	07/09/1995	14/02/1996
INTE9300601A	Inondations et/ou Coulées de Boue	05/10/1993	24/10/1993
NOR19830621	Glissement de Terrain	01/05/1983	24/06/1983
NOR19830621	Glissement de Terrain	01/04/1983	24/06/1983
NOR19830513	Inondations et/ou Coulées de Boue	27/11/1982	18/05/1983
NOR19821118	Inondations et/ou Coulées de Boue	06/11/1982	19/11/1982

Risque de remontées de nappe sur Brignais

Risque sur la commune EXISTANT

Une inondation par remontée de nappe se produit lorsque la nappe phréatique (le réservoir d'eau souterrain) sature le sol et remonte à la surface, souvent après des pluies prolongées ou des crues.
Les remontées de nappes peuvent provoquer l'inondation de caves et engendrer l'endommagement du bâti, notamment du fait d'infiltrations dans les murs. A long terme, des infiltrations dans les murs peuvent désagréger les mortiers. Il faut être très prudent lors des opérations de pompage lorsque des caves ont été inondées afin de ne pas fragiliser les murs à cause d'une différence de pression exercée par l'eau.

Informations détaillées :

REMONTÉE DE NAPPES :

Votre niveau d'exposition aux remontées de nappes est : Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappe.
L'indication de fiabilité associé à votre zone est : FORTE

Risque de séisme sur Brignais

Risque sur la commune FAIBLE

Les tremblements de terre naissent généralement dans les profondeurs de l'écorce terrestre et causent des secousses plus ou moins violentes à la surface du sol. Généralement engendrés par la reprise d'un mouvement tectonique le long d'une faille, ils peuvent avoir pour conséquence d'autres phénomènes : mouvements de terrain, raz de marée, liquéfaction des sols (perte de portance), effet hydrologique.

Certains sites, en fonction de leur relief et de la nature du sol, peuvent amplifier les mouvements créés par le séisme. On parle alors d'effet de site. On caractérise un séisme par sa magnitude (énergie libérée) et son intensité (effets observés ou ressentis par l'homme, ampleurs des dégâts aux constructions).

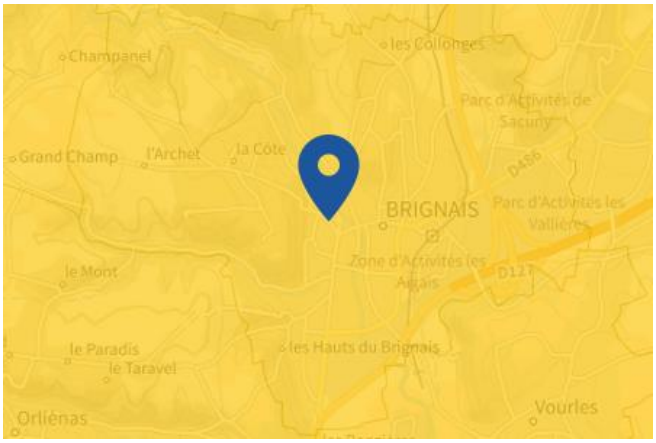

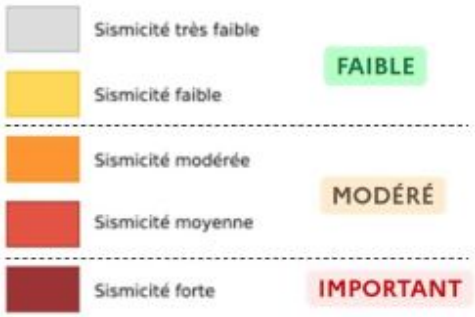

Informations détaillées :

DDRM : DDRM69

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Séisme

SÉISME : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque sismique est de **2/5**.
Pour votre sécurité, à partir d'un risque de niveau 2, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prévenir votre risque sismique. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque de mouvements de terrain sur Brignais

Risque sur la commune EXISTANT

Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol.
Les volumes en jeu peuvent aller de quelques mètres cubes à plusieurs millions de mètres cubes.
Les déplacements peuvent être lents (quelques millimètres par an) à très rapides (quelques centaines de mètres par jour).
Généralement, les mouvements de terrain mobilisant un volume important sont peu rapides. Ces phénomènes sont souvent très destructeurs, car les aménagements humains y sont très sensibles et les dommages aux biens sont considérables et souvent irréversibles.

Les types de risques mouvements de terrain à ma commune:

- Eboulements ou chutes de pierres et de blocs.
  Action de l'érosion, des conditions météorologiques et des systèmes racinaires sur les flancs rocheux, entrainant le détachement de pierres et blocs.
- Glissements de terrain.
  Mouvements plus ou moins lents d'un sol en pente qui se détache. Ils ont lieu selon la nature du sol, l'inclinaison de la pente et les intempéries

Informations détaillées :

DDRM : DDRM69

Dans son Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM), la préfecture a classé votre commune à risque pour les aléas et sous aléas :
Mouvement de terrain
Eboulement ou chutes de pierres et de blocs
Glissement de terrain

2 Mouvements de terrain classés en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
NOR19830621	Glissement de Terrain	01/05/1983	24/06/1983
NOR19830621	Glissement de Terrain	01/04/1983	24/06/1983

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

GÉORISQUES

Rapport de risques

69530 Brignais

Risque de retrait gonflement des argiles sur Brignais

Risque sur la commune MODÉRÉ

Les sols qui contiennent de l'argile gonflent en présence d'eau (saison des pluies) et se tassent en saison sèche. Ces mouvements de gonflement et de rétractation du sol peuvent endommager les bâtiments (fissuration). Les maisons individuelles qui n'ont pas été conçues pour résister aux mouvements des sols argileux peuvent être significativement endommagées. C'est pourquoi le phénomène de retrait et de gonflement des argiles est considéré comme un risque naturel. Le changement climatique, avec l'aggravation des périodes de sécheresse, augmente ce risque.

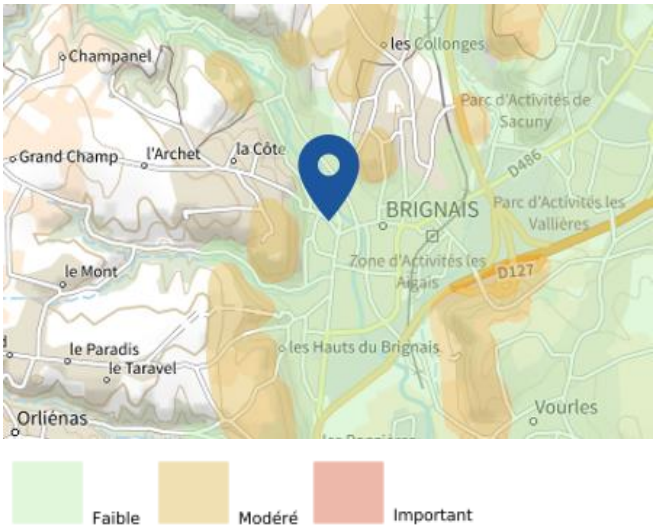

Informations détaillées :

RGA : Échelle règlementaire et obligations associées

Sur l'échelle règlementaire, à votre adresse, le risque de gonflement des argiles et de **2/3**.
Pour votre sécurité, des obligations en cas de travaux ou de construction sont liées à prevenir le risque.

2 sécheresses classées en catastrophe naturelle dans ma commune :

Une CATNAT est une Catastrophe Naturelle, liée à un phénomène ou conjonction de phénomènes dont les effets sont particulièrement dommageables. Lorsqu'une catastrophe naturelle frappe un territoire, on dit que "le territoire est en état de catastrophe naturelle".

Code NOR	Libellé	Début le	Sur le journal officiel du
IOME2308745A	Sécheresse	01/01/2022	03/05/2023
INTE2118485A	Sécheresse	01/07/2020	09/07/2021

Risque radon sur Brignais

Risque sur la commune IMPORTANT

Le radon est un gaz radioactif naturel. Il est présent dans le sol, l'air et l'eau. Il présente principalement un risque sanitaire pour l'homme lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.

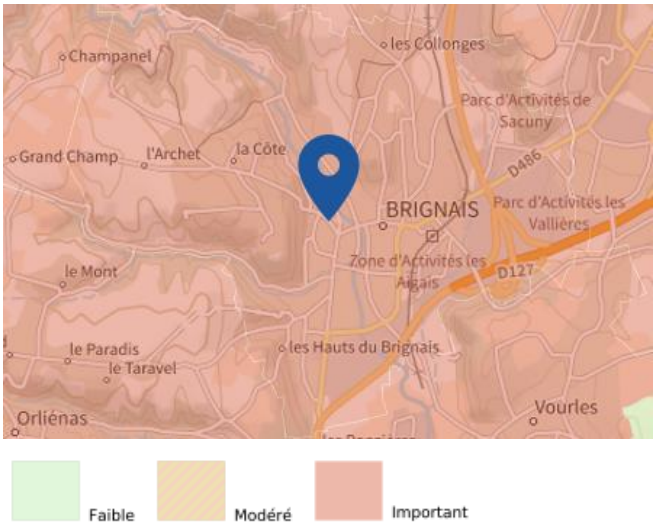

Informations détaillées :

RADON : Potentiel radon élevé : recommandations et obligations

Sur l'échelle règlementaire dans votre commune, le potentiel radon est de **3/3**.
Pour votre sécurité, lorsque le potentiel radon est élevé (niveau 3), il existe des recommandations et une obligation d'informer les acquéreurs ou locataires. Vous pouvez les consulter sur cette fiche.

Risque lié aux installations industrielles classées (ICPE) sur Brignais

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont les exploitations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou de provoquer des pollutions ou nuisances, notamment pour la sécurité et la santé des riverains.
Les établissements Seveso stockent ou manipulent des quantités importantes de substances et mélanges dangereux.
Les établissements Seveso seuil haut stockent plus de substances et mélanges dangereux que les établissements Seveso seuil bas.
Les établissements relevant des rubriques 4XXX sont des établissements qui stockent ou manipulent des substances et mélanges dangereux et sont autorisés ou enregistrés pour cette activité.

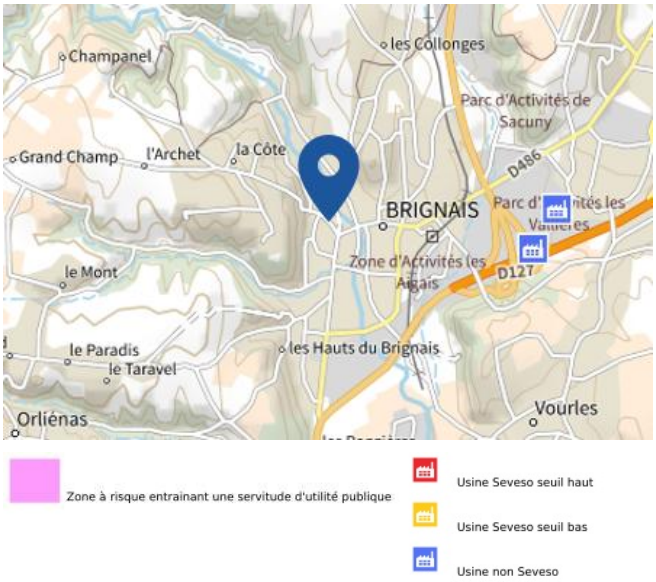

Informations détaillées :

2 installation(s) classée(s) non SEVESO manipulant des substances et mélanges dangereux sur la commune

Nom de l'établissement	Statut SEVESO
VALYON	Non Seveso
MOINE INDUSTRIES	Non Seveso

Canalisations de transport de matières dangereuses sur Brignais

Risque sur la commune CONCERNÉ

Les canalisations sont fixes et protégées. En général, elles sont enterrées à au moins 80 cm de profondeur. Les canalisations sont utilisées pour le transport sur grandes distances du gaz naturel (gazoducs), des hydrocarbures liquides ou liquéfiés (oléoducs, pipelines), de certains produits chimiques (éthylène, propylène...) et de la saumure (saumoduc).

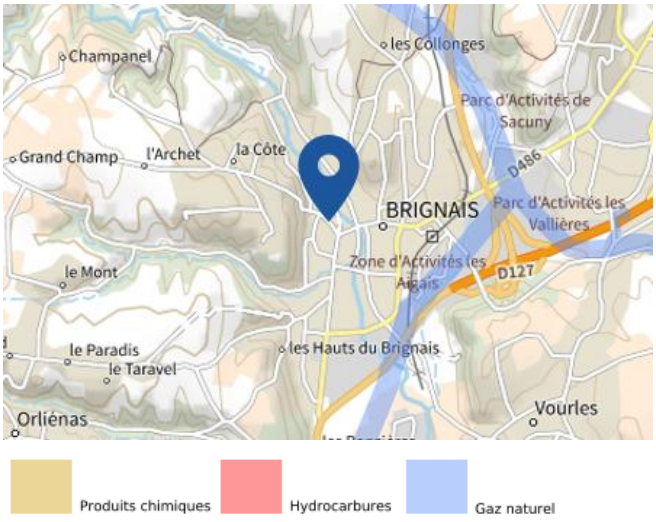

Risque de pollution des sols sur Brignais

Risque sur la commune CONCERNÉ

Un site pollué est un site qui, du fait d'anciens dépôts de déchets ou d'infiltration de substances polluantes, présente une pollution susceptible de provoquer une nuisance ou un risque pérenne pour les personnes ou l'environnement.

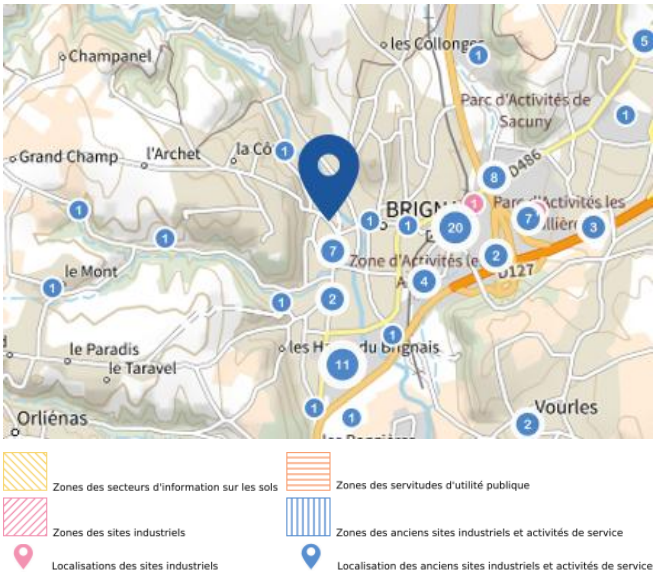

Informations détaillées :

SIS :

Votre commune contient un secteur d'information sur les sols (SIS) pouvant occasionner des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

SUP :

Votre commune contient un sol pollué occasionnant des obligations et des restrictions d'usage.
Renseignez vous auprès de votre mairie.

Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m en annexe 1.
Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m en annexe 2.

Annexe 1 : Liste des sites pollués ou potentiellement pollués recensés dans un rayon de 250m

Les tableaux ci-dessous répertorient les sites pollués ou potentiellement pollués ainsi que les anciens sites industriels ou activités de service (base de données CASIAS) sur votre commune.

2 sites pollués ou potentiellement pollués à moins de 250m

Identifiant	Nom établissement	Statut instruction
SSP001172401	BERARD	Clôturée
SSP000060501	CLARIANT SERVICES (FRANCE)	Clôturée

Annexe 2 : Liste des anciens sites industriels ou activités de service recensés dans un rayon de 500m

95 anciens sites industriels ou activités de service à moins de 500m

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4074804	Nettoyage à sec, pressing "CAMALEX"	Indéterminé	
SSP4074803	Stockage de chlore	En arrêt	
SSP4074802	Transformateur	Indéterminé	
SSP4074574	Travail mécanique des métaux avec	Indéterminé	
SSP4074571	Atelier de travail des cuirs et des peaux	En arrêt	
SSP4073728	Menuiserie industrielle	Indéterminé	
SSP4073722	Atelier de travail mécanique des métaux	Indéterminé	
SSP4073720	Dépôt de ferrailles	Indéterminé	
SSP4073719	Transport	Indéterminé	
SSP4073718	Cabine d'application et de séchage de	Indéterminé	
SSP4073716	Dépôt et distribution de fuel	Indéterminé	
SSP4073715	Bois, matériaux de construction	Indéterminé	
SSP4073714	Démantèlement d'épaves	En arrêt	
SSP4073679	Tôlerie industrielle	Indéterminé	
SSP4071804	Atelier de serrurerie et charpente en fer	Indéterminé	
SSP4071802	Traitement du minérai de Tungstère (W)	En arrêt	
SSP4071801	Engrais "VIANDOS"	En arrêt	
SSP4071565	Fabrication de produits	En arrêt	
SSP4071564	Rénovation et transport de réservoirs de	Indéterminé	
SSP4071563	Application à froid par pulvérisation et	Indéterminé	
SSP4071562	Dépôt, achat et vente de métaux,	En arrêt	
SSP4071561	Déchetterie	Indéterminé	
SSP4071559	Dépôt de boues et immondices	En arrêt	
SSP4071558	Dépôt de chlore gazeux	Indéterminé	
SSP4071557	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP4071556	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP4071555	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP4071554	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP4071553	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP4071552	Garage avec atelier de réparation et	En arrêt	
SSP4071551	Desserte d'essence	En arrêt	
SSP4071550	Fabrication et commerce de véhicules	En arrêt	
SSP4071391	Station-Service	En arrêt	
SSP4071390	Atelier de réparations et d'entretien de	En arrêt	
SSP4071385	Détention de substances radioactives	Indéterminé	
SSP4071341	Atelier de réparation de véhicules avec	Indéterminé	
SSP4071340	Atelier de mécanique avec fonderie de	En arrêt	
SSP4071339	Atelier de mécanicien	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4070567	Réparation automobile et carrosserie	Indéterminé	
SSP4070108	Atelier pour le travail des métaux	Indéterminé	
SSP4070047	Commerce automobile	Indéterminé	
SSP4069560	Carrosserie	Indéterminé	
SSP4069559	Chaudronnerie, Tôlerie	Indéterminé	
SSP4068994	Dépôt de Liquides Inflammables, Garage	En arrêt	
SSP4068993	Dépôt de d'engrais organiques et	Indéterminé	
SSP4068992	Chaudronnerie, Tonnellerie	Indéterminé	
SSP4068991	Ateliers entretien et réparation	Indéterminé	
SSP4068990	Dépôt de Liquides Inflammables	En arrêt	
SSP4068989	Prestations frigorifiques, anc.	Indéterminé	
SSP4068988	Garage, Tôlerie carrosserie, application	Indéterminé	
SSP4068987	Réfrigérateur, Garage, Dépôt de Liquides	En arrêt	
SSP4068986	Mécanique Spéciale	Indéterminé	
SSP4068984	Produits Chimiques	En arrêt	
SSP4068982	Société de cordes en boyau	En arrêt	
SSP4068981	Fonderie et Dépôt de Liquides	Indéterminé	
SSP4068537	Station service et garage	En arrêt	
SSP4067500	Matériel de bâtiments	Indéterminé	
SSP4067436	Atelier de réparations et carrosserie	En arrêt	
SSP4067402	Chaudronnerie, Tôlerie.	En arrêt	
SSP4067401	Outillage pneumatique	Indéterminé	
SSP4067400	Fonderie, anc. Travail des métaux sans	En arrêt	
SSP4067399	Garage avec station service	Indéterminé	
SSP4067398	Découpage de matières plastiques,	Indéterminé	
SSP4067397	Récupération de matières non	Indéterminé	
SSP4067395	Pressing, emploi de liquides halogénés	En arrêt	
SSP4067394	Gazogène "Le Parfait" pour la	En arrêt	
SSP4067393	Traitement des métaux	En arrêt	
SSP4067392	Fonderie de métaux	Indéterminé	
SSP4067391	Dépôt de Liquides Inflammables	En arrêt	
SSP4067390	Tôlerie - Travail du bois - Applications	En arrêt	
SSP4067389	Chaudronnerie, forgeage, travail du bois,	Indéterminé	
SSP4067388	Travail des métaux sans choc,	En arrêt	
SSP4067387	Dépôt de Liquides Inflammables	En arrêt	
SSP4067386	Atelier de Carrosserie avec	En arrêt	
SSP4067385	Garage et DLI de 25m3	Indéterminé	
SSP4067384	Garage, station service Avia (anc. Esso)	En arrêt	
SSP4067382	Déchetterie, anc. Décharge, anc.	Indéterminé	
SSP4067381	Fosse de Dépôt de Liquides	Indéterminé	
SSP4067380	Stockage de produits comburants, anc.	Indéterminé	
SSP4067379	Station service TOTAL, Garage	Indéterminé	
SSP4067136	Activité de moulage de matières	En arrêt	
SSP4066515	DLI	Indéterminé	
SSP4066156	Activité de moulage de matières	En arrêt	

Identifiant	Nom établissement	Etat	Activité principale
SSP4065299	Fabrication et stockage de produits	En arrêt	
SSP4061421	Dépôt de Liquides Inflammables,	Indéterminé	
SSP4061420	Démontage, triage-vente d'accessoires	En arrêt	Démantèlement d'épaves
SSP4061419	Travail des métaux	En arrêt	
SSP4061418	Dépôt d'acétylène dissous	En arrêt	
SSP4061417	Garage avec activités de transports et	En arrêt	
SSP4061416	Stockage ferrailles et station de lavage	En arrêt	
SSP4061415	Réparation par vulcanisation à chaud de	En arrêt	
SSP532801	GEKA	En arrêt	
SSP531375	BRIGNAIS AUTOMOBILES	En arrêt	
SSP531082	LAVELLE	En arrêt	
SSP530832	CLARIANT FRANCE	En arrêt	

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'... INONDATION ?

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS auprès de la mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER un diagnostic** de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ votre kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ les dispositifs de protection à installer :** sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ une zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ,** si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation

NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZENTHESIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS DE...

SÉISME ?

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment

Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR,** d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques

Après les secousses

SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer

ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami

EVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Levesque - CITIZEN PRESS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

QUE FAIRE EN CAS D'...

Un accident industriel peut exposer la population et l'environnement à des effets thermiques, toxiques ou de surpression, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT INDUSTRIEL ?

Si vous vivez dans une zone à risques industriels majeurs

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE les brochures d'information éditées par l'industriel en lien avec la préfecture :** elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **IDENTIFIEZ LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE pour le reconnaître en cas d'événement**
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** et munissez-vous de gros scotch

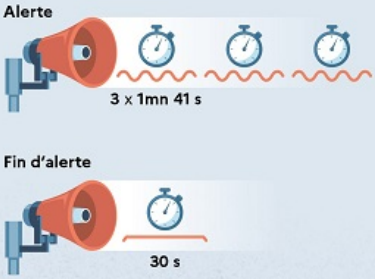

En cas d'accident industriel, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ-VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres
- **CALFEUTREZ AVEC LE GROS SCOTCH LES OUVERTURES ET LES AÉRATIONS,** arrêtez la ventilation et la climatisation
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE,** gagnez un bâtiment le plus rapidement possible
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS,** ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** afin de vous protéger des éclats de verre éventuels
- **EN CAS DE GÊNE RESPIRATOIRE** respirez à travers un linge humide

Jusqu'a la fin de l'alerte

RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours

RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités

NE FUMEZ PAS, évitez toute flamme ou étincelle

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

© Illustration : Antoine Leveque - CITIZEN PRESS